

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JC.Guibert - ABO
N° 2018-D- 90

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE
DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de partenariat passée entre GrandAngoulême situé 25 boulevard Besson Bey à Angoulême et le Département de la Charente situé 31 boulevard Emile Roux à Angoulême dans le cadre de la manifestation "Graines de mômes".

Article 2 – La convention prévoit que la conférence "la lecture aux bébés" sera donnée à l'Alpha le vendredi 30 mars 2018 par Chloé SEGURET.

Article 3 – La convention précise par ailleurs que GrandAngoulême prend en charge le cachet de la compagnie s'élevant à 250 €, non compris la restauration et l'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 4 avril 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **04/04/2018**
Publié ou notifié,
Le **04/04/2018**